



LICENCE PROFESSIONNELLE
SECURITE PRIVEE DES BIENS ET DES PERSONNES

Sylvie Jouniot, maître de conférences en droit

OBJECTIFS

Dans un environnement caractérisé, en matière de sécurité, par une vive concurrence, une réglementation évolutive et de fortes attentes du public, l'encadrement des services de sécurité et de sûreté exige aujourd'hui des compétences approfondies et multiples.

Dans ce contexte, la licence professionnelle « Sécurité des biens et des personnes » a pour objectif de former à l'encadrement :

- des entreprises prestataires de services de sécurité privée
- des services internes de sûreté ou de sécurité des entreprises ou établissements privés ou publics ;
- des entreprises de conseil et d'ingénierie en sûreté ;
- des services des donneurs d'ordre privés ou publics chargés de la commande et du suivi des prestations de services de sécurité privée.

DÉBOUCHÉS

Les titulaires de la licence « Sécurité des biens et des personnes » ont l'aptitude professionnelle pour exercer les fonctions de gérant ou de dirigeant d'une entreprise prestataire de services de sécurité privée.

Ils peuvent être recrutés en qualité de :

- Directeur d'exploitation, responsable, attaché commercial ou technico-commercial de société de sécurité privée ;
- Directeur ou responsable de la sécurité d'un établissement ou d'une agence ;
- Directeur ou responsable d'un service interne de sécurité ou de sûreté ;
- Consultant ou chargé de mission d'un cabinet de conseil et d'ingénierie en sûreté.

S'ils choisissent de poursuivre leurs études, ils ont la possibilité de s'inscrire, notamment, au diplôme d'université de Gestion de la sécurité-sûreté dans l'espace ouvert au public, proposé par l'Université de Paris au niveau de la 4^{ème} année suivant le baccalauréat.

ENSEIGNEMENTS

La formation peut être suivie en formation initiale (avec apprentissage ou stage d'une durée minimale de 3 mois) ou en formation continue. Les cours sont dispensés par des universitaires et par des professionnels de la sécurité (chefs d'entreprises, hauts fonctionnaires, avocats, etc.). Le programme, qui privilégie la pratique, se divise en huit unités d'enseignement (UE) :

	COEFFICIENT	ECTS	SEMESTRE
UE 1• Approche générale de la sécurité	3	11	1
UE 2• Droit appliqué à la sécurité privée	3	11	1
UE 3• Techniques, technologies, procédures	1	4	1
UE 4• Méthodes stratégiques et outils de gestion	2	7	2
UE 5• Méthodes stratégiques et outils de gestion	2	7	2
UE 6• Méthodes stratégiques et outils de gestion	2	7	2
UE 7• Projet tuteuré	2	12	2

Les enseignements ont lieu deux jours par semaine du mois de septembre d'une année au mois de juin de l'année suivante. Les autres jours de la semaine restent disponibles pour la pratique en entreprise.

CANDIDATURES ET INSCRIPTIONS

La licence professionnelle « Sécurité des biens et des personnes » est proposée :

- en formation initiale, aux titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur du niveau BAC +2.
- en formation continue, aux professionnels (par exemple les agents de maîtrise des sociétés de sécurité privée, des services internes des entreprises industrielles et commerciales, des transporteurs de voyageurs et de fret et des bailleurs sociaux) dont le niveau de formation et les compétences acquises dans l'exercice de leur métier sont jugés suffisants par la commission de validation des acquis de l'expérience.

Chaque inscription doit être autorisée par le directeur de l'enseignement après examen du dossier de candidature suivi, s'il y a lieu, d'un entretien avec le candidat.

Candidature en licence professionnelle : <http://www.ecandidats.net/formulaire/#/inscription>

Scolarité administrative :

apprentissage.deg@u-paris.fr

Faculté de Droit, d'Économie et de Gestion

10 Avenue Pierre Larousse 92240 MALAKOFF